

Cartographie des sites miniers artisanaux dans la concession aurifère de Kibali, territoire de Faradje

Haut-Uélé, RDC

La **mine d'or de Kibali** est l'une des mines d'or industrielles les plus productives d'Afrique. Elle est située dans la province du Haut-Uélé, au nord-est de la RDC. Ayant commencé ses activités dans le territoire de Watsa, la mine d'or intensifie désormais aussi ses activités d'exploration minière dans le territoire de Faradje, une région où de nombreux mineurs artisanaux sont actifs. L'organisation néerlandaise PAX et l'International Peace Information Service (IPIS), basé à Anvers, ont collaboré pour cartographier les sites miniers artisanaux dans la concession de Kibali à Faradje, entre avril et juin 2024.

La collecte de données a été effectuée par une équipe de recherche au moyen d'entretiens avec divers acteurs du secteur minier artisanal, notamment des orpailleurs, des responsables de sites, des autorités locales, des représentants de la société civile, et des services administratifs sur les sites miniers et dans les centres de négoce voisins. L'équipe a utilisé un questionnaire structuré sur l'application mobile ODK Collect et a mené des entretiens semi-structurés, interrogeant au total 90 personnes. Ce document présente un résumé des principales conclusions de cette recherche sur le terrain.

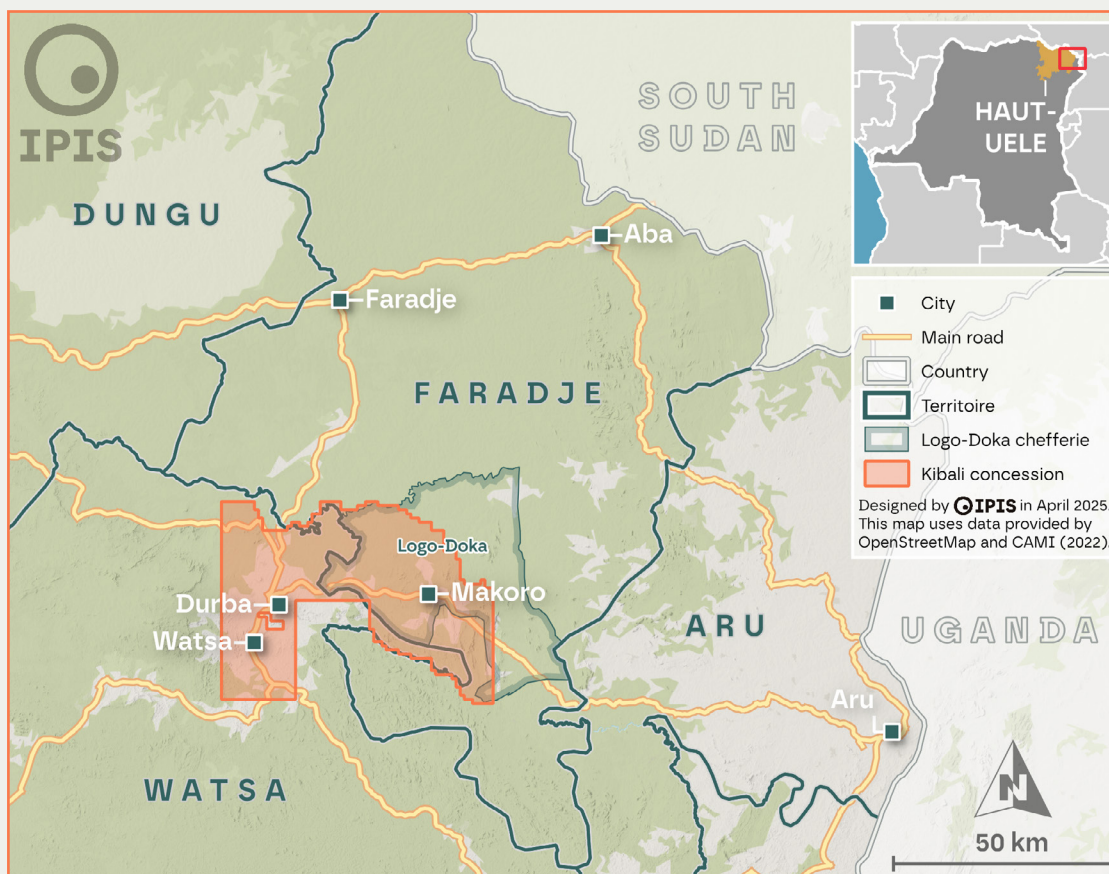
Au total, **18 sites d'exploitation aurifère artisanale** ont été visités dans *la chefferie* de Logo Doka¹, dans le

territoire de Faradje, le long de la route entre les villes d'Aru et de Durba, où se trouve le siège opérationnel de la mine d'or de Kibali (figure 1). Il semblait s'agir de tous les principaux sites d'exploitation artisanale de Faradje situés dans la concession de Kibali à l'époque. IPIS a estimé que près de **5 500 mineurs artisanaux** travaillaient sur ces sites miniers. Des femmes étaient également présentes sur les sites miniers et participaient à la production d'or, ainsi qu'à d'autres tâches, telles que la restauration et le transport de l'eau. Environ deux tiers de ces travailleurs étaient concentrés sur deux grands sites : *Rambi* et *Drikilimbi*, avec un total estimé de 1 300 et 2 450 travailleurs, respectivement. Les personnes interrogées ont déclaré que leurs revenus subvenaient aux besoins de 7 personnes en moyenne, ce qui implique que la population dépendant de l'exploitation minière artisanale est beaucoup plus importante que le nombre d'orpailleurs.²

Si la situation sécuritaire dans le territoire de Faradje était relativement calme en 2024, plusieurs problèmes persistaient, notamment les tensions sociales entre Kibali Goldmines SA (la coentreprise propriétaire de la mine, ci-après dénommée « Kibali ») et les orpailleurs, l'interférence illégale de l'armée nationale et l'absence de contrôle efficace de la part de l'État.

1 En RDC, une chefferie est une entité administrative rurale, souvent composée de plusieurs groupements. Une chefferie fait partie d'un territoire plus vaste, qui fait lui-même partie d'une province.

2 PAX et IPIS ont également mené une enquête auprès de 170 personnes travaillant sur 17 sites miniers afin de mieux comprendre leur profil socio-économique. Pour un aperçu plus détaillé des résultats, veuillez consulter le document de plaidoyer préparé par PAX : <https://paxforpeace.nl/kibali-goldmining-consession/#francais>



▲ Figure 1: La concession de Kibali dans la province du Haut-Uélé.

Conflits et tensions sociales

L'exploitation artisanale de l'or est **une source de subsistance vitale** dans la région, et l'expansion progressive de la mine d'or de Kibali a alimenté des tensions avec les mineurs artisanaux. Même si Kibali tolère largement l'exploitation artisanale dans les parties de sa concession situées dans le territoire de Faradje, les orpailleurs considèrent que la présence de la mine industrielle à proximité nuit à leurs moyens de subsistance. La crainte d'expulsions massives futures des sites d'exploitation artisanale a plongé les mineurs dans un antagonisme avec Kibali.

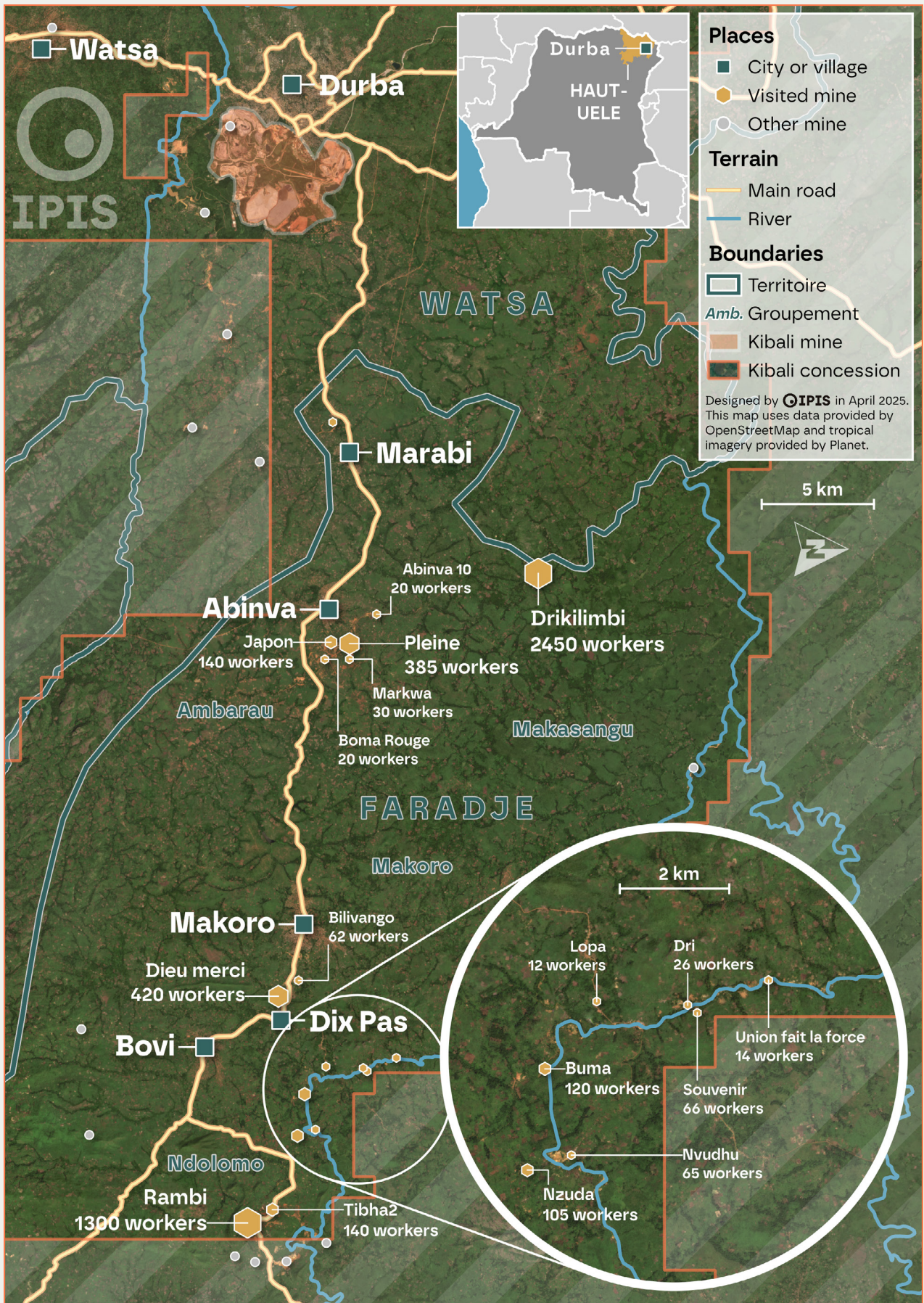
Le conflit peut être divisé en **deux types distincts**, chacun se produisant dans des zones géographiques différentes :

Makoro, Dix Pas, et Bovi

- Dans les centres commerciaux de Makoro, Dix Pas et Bovi (voir carte, figure 2), ainsi que dans les sites

miniers environnants, des tensions existent entre les orpailleurs et Kibali au sujet de l'utilisation d'**outils mécanisés** (tels que les excavatrices). Bien que la loi minière congolaise interdise la mécanisation dans l'exploitation minière artisanale, l'application de cette disposition par l'État reste limitée en dehors de la concession de Kibali. Les mineurs artisanaux imputent à Kibali la mise en application de cette réglementation au sein de sa concession (par les forces de sécurité de l'État, voir plus loin). Les mineurs estiment que ces outils sont essentiels pour l'efficacité et la productivité. Selon les agents des services des mines de l'État, Kibali souhaite protéger ses futurs projets miniers et empêcher les creuseurs d'épuiser les gisements d'or. Ils pensent que Kibali ne tolère que les opérations minières de base afin de dissuader les grands investissements dans l'exploitation minière artisanale, ce qui facilite l'expulsion des mineurs si nécessaire.³

3 Entretiens avec des agents miniers de l'État, Makoro, 02-05-2024.



▲ Figure 2 : Localisation des sites miniers visités dans le territoire de Faradje, dans la concession de Kibali Goldmines.

- Sur les sites miniers de Rambli, Bilivango et Souvenir, les tensions se sont intensifiées après **le remblayage de puits miniers**, que les mineurs artisanaux ont imputé à Kibali. Selon les personnes interrogées, les puits ont été remblayés soit parce qu'ils étaient particulièrement riches en or (notamment à Rambli), soit parce qu'ils étaient situés à proximité de la principale route de transport utilisée par Kibali et risquaient d'endommager celle-ci (Bilivango).⁴ À Souvenir, les mineurs interrogés ont reproché à Kibali d'avoir tenté de les expulser et de remblayer des puits en 2018. Cependant, une forte résistance des orpailleurs avait empêché cela.
- Les mineurs artisanaux et les responsables des mines artisanales ont souvent affirmé n'avoir eu aucun contact direct avec Kibali. Au contraire, certaines personnes interrogées ont déclaré que Kibali limitait ses relations aux **chefs traditionnels et leaders communautaires**. Selon les personnes interrogées, l'entreprise cherche à tirer parti de l'influence des leaders locaux pour faciliter son implantation dans la région et apaiser les tensions avec les responsables des mines artisanales.⁵
- Malgré la signature d'un *cabier des charges* – un plan de développement communautaire et d'action sociale – avec Kibali, de nombreux membres des communautés locales ont exprimé leur frustration face à la lenteur des progrès et à la mise en œuvre partielle des projets de développement par Kibali.

Abinva

- Plus près du siège social de Kibali, au centre commercial d'Abinva et dans les sites environnants du groupement d'Ambarau (voir carte, figure 2), l'opposition à Kibali est encore plus forte. De nombreux membres de la communauté craignent l'expansion de la mine industrielle. Ils craignent que Kibali ne les dépouille de leurs terres, ne restreigne leurs activités minières artisanales et ne leur offre aucune compensation significative en échange.
- **Le manque de confiance envers Kibali** est si grave que les membres de la communauté ont rejeté ces dernières années les projets sociaux proposés par Kibali, voyant l'entreprise comme indésirable. En conséquence, aucun projet de développement communautaire n'avait été mené dans ce groupement lorsque IPIS a mené cette recherche.

Sécurité

Au moment de la visite d'IPIS, la situation sécuritaire dans la chefferie de Logo Doka était calme, sans présence de groupes armés non étatiques.⁶ La police nationale était présente dans tous les centres commerciaux et la population locale faisait régulièrement appel à elle pour résoudre des litiges (à l'exception d'Abinva, voir ci-dessous). Les routes principales étaient sécurisées, avec des éléments de l'armée congolaise, les FARDC, patrouillant sur la route Durba-Aru et faisant respecter l'interdiction des outils mécanisés. Des policiers congolais, **perçus localement comme ayant été détachés à Kibali**, ont également été observés dans le centre de Makoro.

Des **éléments des FARDC** ont toutefois été accusés de mauvais comportements et d'interférence illégale dans le secteur minier, ce qui a conduit à une perception négative parmi la population locale :

- **Oppression des mineurs artisanaux** : en octobre 2023, les FARDC ont été déployées pour réprimer la résistance des mineurs artisanaux lorsque leurs puits ont été remblayés sur le site de *Bilivango*, ce qui a entraîné un départ massif des mineurs.⁷
- **Barrières illégales** : les FARDC et la *Police de circulation routière* (PCR) ont mis en place quatre barrières routières le long de la route principale, prélevant des « taxes » illégales et harcelant les passants.
- **Interférence illégale dans l'exploitation minière artisanale** : les FARDC ont maintenu une **présence permanente** sur les deux plus grands sites miniers

4 Entretiens avec des responsables de sites miniers, Makoro, 01-05-2024 et 05-05-2024.

5 Entretiens avec des membres de la société civile, Makoro, 05-05-2024.

6 Cependant, ces dernières années, des groupes armés non étatiques ont été actifs dans la région au sens large. Notamment, des rebelles sud-soudanais ont parfois été présents dans la partie nord du territoire de Faradje. En outre, Faradje est limitrophe de la province de l'Ituri, qui est touchée par un regain de violence depuis 2017.

7 Cependant, ces dernières années, des groupes armés non étatiques ont été actifs dans la région au sens large. Notamment, des rebelles sud-soudanais ont parfois été présents dans la partie nord du territoire de Faradje. En outre, Faradje est limitrophe de la province de l'Ituri, qui est touchée par un regain de violence depuis 2017.

artisansaux (*Rambi* et *Drikilimbi*), où elles ont illégalement perçu des « taxes », se sont livrées à la vente de chanvre et de boissons alcoolisées, ont possédé des puits miniers et **ont gardé les puits remblayés** (à *Rambi*).⁸

- Le contrôle des puits par les FARDC et leurs tentatives de s'approprier une grande partie de la production ont suscité des tensions avec les orpailleurs, qui ont culminé en avril 2024 avec un **soulèvement** des mineurs du site de *Drikilimbi*. Les tensions se sont apaisées lorsque de nombreux soldats des FARDC ont quitté le site à la suite du soulèvement, et ceux qui sont restés à *Drikilimbi* ont commencé à rémunérer correctement les mineurs pour la production dans leurs puits.
- Les FARDC ont également perçu des « taxes » sur la production d'or du site *Japon*.
- Les FARDC ont justifié leur présence (sur le site de *Rambi*) par des menaces sécuritaires qui proviendraient d'éleveurs nomades Mbororo, parfois armés, et de groupes rebelles sud-soudanais et centrafricains, bien que ces groupes soient principalement actifs dans la zone frontalière, relativement éloignée de la chefferie de Logo Doka.
- **Abus de pouvoir judiciaire à Abinva** : dans le centre commercial d'Abinva, les infractions civiles étaient parfois traitées par les FARDC plutôt que par la police, avec des amendes excessives, ce qui a favorisé la méfiance entre la population et l'armée.
- **Collaboration opaque avec des entreprises semi-industrielles chinoises** : Sur les sites miniers de *Buma* et *Nzuda*, des exploitants miniers semi-industriels chinois non identifiés ont été accusés par les personnes interrogées de prendre illégalement le contrôle de sites miniers artisansaux en corrompant des chefs traditionnels et des membres des forces de sécurité de l'État. Le rôle de ces dernières aurait notamment consisté à :
 - **Bloquer l'accès** : installer des barrières à l'entrée des mines pour empêcher quiconque d'y pénétrer (y compris les agences étatiques).
 - **Faciliter la contrebande** : escorter les opérateurs chinois pendant le transport vers les points de sortie.

Contrôle étatique

Comme c'est souvent le cas en RDC, les acteurs de l'exploitation minière artisanale, bien qu'organisés, **opèrent en grande partie de manière informelle**. La zone visitée ne dispose pas de zones officiellement désignées pour l'exploitation minière artisanale (*zones d'exploitation artisanale* ou ZEA). De plus, les mineurs qui fournissent de l'or à divers acheteurs ne sont pas organisés en coopératives, comme l'exige le code minier congolais, et ne possèdent pas de *cartes de creuseurs*, nécessaires à l'exploitation minière artisanale légale. De même, les négociants qui achètent de l'or aux creuseurs dans la concession de Kibali opèrent illégalement, car aucun d'entre eux ne possède de *carte de négociant* valide.

Les **services de l'État** tolèrent généralement la plupart des activités minières artisansales informelles. Leur capacité à réglementer le secteur minier artisanal est limitée, par exemple en raison d'une faible rémunération. Outre l'administration locale (chefferie et groupement), les acteurs étatiques actifs dans la région et impliqués dans le secteur minier artisanal comprennent le *SAEMAPE (Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et de Petite Échelle)*, la *Division des Mines* (agences chargées de soutenir et de superviser l'exploitation minière artisanale) et la *Direction Générale des Recettes du Haut Uélé*.

- Leur présence sur les sites miniers consiste principalement à **percevoir des « taxes » forfaitaires**. Ces pratiques ne s'accompagnent d'aucun soutien technique aux mineurs, ni de collecte d'informations visant à accroître la transparence et la surveillance de la production et du commerce de l'or.
- Malgré ces lacunes et les rapports faisant état de mauvais traitements infligés par certains agents étatiques, leur présence est également appréciée par les orpailleurs et les Administrateurs de Foyers Miniers, qui sont des personnes autorisées par un chef coutumier local et des agents miniers provinciaux à superviser l'exploitation minière artisanale sur un site spécifique. Les mineurs apprécient le sentiment de **légitimité** que leur procure le paiement des taxes, estimant que cette conformité protège leur droit d'exploiter sans interférence de Kibali, car ils se considèrent en règle avec les autorités étatiques et coutumières.

8 Entretien avec des mineurs artisansaux et des responsables de mines artisansales, Rambi, 11-05-2024.

- Dans le même temps, le département des mines ne délivre pas de cartes de creuseur et de négociant aux personnes actives dans la concession de Kibali.

Santé

Le rôle des services étatiques dans le contrôle des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sur les sites est limité, alors que :

- 84 % des mineurs de notre échantillon (4 594 sur un total de 5 473) travaillaient sur un site où **le mercure** était utilisé pour traiter l'or (sur 8 sites sur 18).
- Sur le site de Rambli, les mineurs utilisaient des jets d'eau à haute pression pour réduire la quantité de terre recouvrant le filon aurifère et récupérer la poussière d'or contenue dans la terre de surface, ce qui entraînait une forte pollution de l'eau autour du site.

- Au cours des six mois précédant la visite d'IPIS, **plus de 100 accidents** se sont produits, principalement en raison d'un manque d'équipements de protection, et les personnes interrogées ont signalé 22 décès résultant de glissements de terrain, d'éboulements ou d'effondrements de tunnels.
- On estime qu'un nombre important **d'enfants de moins de 15 ans (875)** travaillent sur certains sites miniers, principalement en raison de l'absence d'écoles dans les zones reculées et du fait que de nombreux parents emmènent leurs enfants avec eux au travail.
- Sur les sites de *Rambi*, *Drikilimbi* et *Nvudhu*, des risques spécifiques pour les filles, notamment la prostitution, les grossesses non désirées et les mariages précoces, ont été observés.

Tableau 1 : Sites miniers visités

Site minier	Groupement	Mineurs	Minéral principal
Drikilimbi	Makasangu	2,450	Or
Rambi	Ndolomo	1,300	Or
Dieu merci	Makoro	420	Or
Pleine	Ambarau	385	Or
Tibha 2	Makoro	140	Or
Japon	Ambarau	140	Or
Buma	Makoro	120	Or
Nzuda	Makoro	105	Or
Gaga	Ambarau	68	Or
Souvenir	Makoro	66	Or
Nvudhu	Makoro	65	Or
Bilivango	Makoro	62	Or
Abinva 10	Ambarau	50	Or
Markwa	Ambarau	30	Or
Dri	Makoro	26	Or
Boma Rouge	Ambarau	20	Or
Union fait la force	Makoro	14	Or
Lopa	Makoro	12	Or



Cartographie des sites miniers artisanaux dans la concession aurifère de Kibali, territoire de Faradje, Haut-Uélé, RDC.

Anvers, novembre 2025

Auteur:

IPIS

Citation suggérée:

IPIS, Cartographie des sites miniers artisanaux dans la concession aurifère de Kibali, territoire de Faradje, Haut-Uélé, RDC. Anvers, novembre 2025.

D/2025/4320/15

International Peace Information Service (IPIS) est un institut de recherche indépendant qui fournit des informations, des analyses, un renforcement des capacités et des conseils stratégiques sur mesure pour aider les acteurs qui veulent réaliser la vision d'une paix et d'un développement durables, ainsi que le respect des droits humains.



Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD) de la Belgique et du ministère néerlandais des Affaires étrangères. Le contenu de ce document ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la coopération belge au développement ou du ministère néerlandais des Affaires étrangères.